



RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00224

Numéro SIREN : 489 938 522

Nom ou dénomination : A.C.M. AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/004749

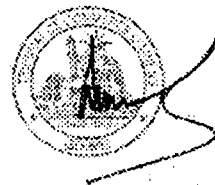
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

Dénomination : A.C.M. AUDIT
Adresse : 5 rue Lavalard 80000 Amiens -FRANCE-

n° de gestion : 2006B00224
n° d'identification : 489 938 522

n° de dépôt : A2016/004749
Date du dépôt : 14/12/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
12/12/2016 transformation SARL en SAS



317889

317889

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

A.C.M. AUDIT
5 Rue Lavalard
80000 AMIENS

Nos références : n° de dépôt : **A2016/004749**
n° de gestion : **2006B00224**
n° SIREN : **489 938 522 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 14/12/2016 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société de :

A.C.M. AUDIT - Société à responsabilité limitée
5 rue Lavalard 80000 Amiens -FRANCE-

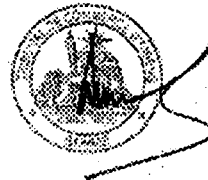
Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**Rapport du commissaire à la transformation du 12/12/2016 transformation
SARL en SAS (1 exemplaire)**

Concernant les événements RCS suivants :
Divers du 12/12/2016

Fait à Amiens, le 14/12/2016

Le Greffier



SOCIETE ACM AUDIT

5 RUE LAVALARD

80000 AMIENS

RCS AMIENS 489938522

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

14 DEC. 2016

AMIENS
80 - 02

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société ACM AUDIT ,
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.**

Philippe FAUCHILLE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
140 rue du Maréchal de Lattre
80000 Amiens
tel 03 22 22 59 00
fax 03 22 91 33 52
SIRET 39950821700011

A l'associée unique ,

En notre qualité de commissaire aux comptes inscrit et de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce par décision de l'associée unique en date du 15 novembre 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/09/2016 , après un exercice de 17 mois , et qui n'ont fait l'objet ni d'un audit , ni d'un examen limité , font apparaître un chiffre d'affaires de 9341€ , un bénéfice net de 10239€ et un résultat exceptionnel de 7247€ lié à la cession de titres de participation.

La société présente une situation financière équilibrée avec des capitaux propres positifs de 98996 € au 30/09/2016 et une trésorerie excédentaire .

En raison de la date récente des derniers comptes annuels , il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30/09/2016, mais les éléments communiqués jusqu'à la date de ce rapport ne laissent apparaître aucune évolution significative .

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

AMIENS LE 12/12/2016

Le commissaire à la transformation

Commissaire aux comptes

Philippe FAUCHILLE
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes